

# DÉMARCHE À MENER PAR LES COLLECTIVITÉS POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE VIS-À-VIS DU PARAMÈTRE CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE CVM

Nov. 2020

## Le CVM

Substance cancérogène

Peut être émis par des canalisations en PVC posées avant 1980



Des concentrations dans l'eau plus importantes aux extrémités (antennes) des réseaux (secteurs à investiguer +++)

Un seuil à ne pas dépasser :

**0,5 µg/L**

## Responsabilité de la collectivité

✓ **BONNE CONNAISSANCE PATRIMONIALE**

✓ **AUTOSURVEILLANCE**

Surveiller en permanence la qualité de l'eau grâce à un programme de tests et d'analyses effectués en des points déterminés en fonction des dangers identifiés.

✓ **EN CAS DE NON CONFORMITÉS**

- mettre en œuvre des actions correctives
- informer les consommateurs, et, si besoin, restreindre les usages
- informer l'ARS

## OBJECTIF DE RESULTAT

Distribuer une eau conforme sur l'ensemble de votre réseau.



### REPERER

1

L'ENSEMBLE DES CANALISATIONS A RISQUE SUR TOUT VOTRE TERRITOIRE



### MENER DES CAMPAGNES D'ANALYSES

2

DE CVM DANS L'EAU DANS LES SECTEURS IDENTIFIES COMME A RISQUE



### METTRE EN PLACE DES ACTIONS CORRECTIVES

3

Mesures correctives de court terme :

- Purges efficaces contrôlées (auto surveillance)
- Modifications hydrauliques

Mesures correctives de long terme :

- Remplacement des tronçons de canalisations à l'origine des non conformités en CVM

### INFORMER L'ARS DU PLAN D'ACTION

(Diagnostic CVM, mesures de gestion)

## DELAIS MAXIMAL DE RETOUR A LA CONFORMITE



**3 mois**

si concentration maximale en CVM > 5µg/L



**6 mois**

si 2 < concentration moyenne en CVM < 5 µg/L



**1 an**

si 1 < concentration moyenne en CVM < 2 µg/L



**2 ans**

si 0,5 < concentration moyenne en CVM < 1 µg/L

## DIAGNOSTIC CVM

Lancé seul ou dans le cadre d'un diagnostic global ou schéma directeur

## FINANCEMENTS

(études, travaux)

- Agences de l'eau
- Conseils départementaux